Décision

concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation du registre foncier, l'introduction informatisée du registre foncier fédéral, la mise en place d'un système d'information du territoire (projet RF 2020 Concept et réalisation)

du 18 juin 2010

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980;

vu le rapport de la Commission des finances du 16 mai 2009 avec le rapport de controlling des commissions thématiques sur les mandats des prestations politiques 2008 demandant la mise en œuvre des mesures décidées dans la stratégie RF 2018 comme priorité du mandat politique du budget 2010;

vu le projet RF 2018 Concept et réalisation adopté par décision du Conseil d'Etat le 16 décembre 2008:

sur la proposition du Conseil d'Etat,

décide:

Art. 1

Il est accordé au Conseil d'Etat un crédit d'engagement de 20'000'000 de francs afin de moderniser les registres fonciers, introduire et informatiser le registre foncier fédéral et de mettre en place un système d'information du territoire.

Art. 2

Le Conseil d'Etat nomme un organe de conduite et de contrôle qui rend compte annuellement de la situation et de l'état d'avancement de ce projet à la commission thématique en charge du suivi du dossier.

Art. 3

¹Le Conseil d'Etat, par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi décidé en séance du Grand Conseil, à Sion, le 18 juin 2010.

Le président du Grand Conseil : **Jean-François Copt** Le chef du Service parlementaire : **Claude Bumann**

²La présente décision est soumise au référendum facultatif.

³Le Conseil d'Etat publie la présente décision dans le Bulletin Officiel et fixe son entrée en vigueur.